



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

♦♦♦

SÉANCE

DU 28 FEVRIER 2017

♦♦♦

L'An Deux Mille Dix-Sept, le mardi 28 février, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 22 février 2017, se sont réunis dans la salle du Conseil de l'Hôtel d'agglomération, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18H00, sous la présidence de M. Guy LEFRAND, Président.
M. Claude ROYOUX, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Etaient PRÉSENTS :

M. DOSSANG Guy	M. GANTIER François
Mme DELAVIGNE Nadine	Mme BAUGE Agnès
M. PRIEZ Rémi	M. WATEL Patrik
M. MAILLARD Jean-Marie	M. COLLEU Etienne
M. SAULNIER Robin	M. CHAPLAIS Robert
M. COCHON Michel	Mme LE GOFF Hélène
M. BARRAL Fernand	M. MOLINA Michel
M. CISSEY Raymond	Mme BOCAGE Sophie
Mme COULONG Rosine	Mme BONNARD Renée
M. MARQUAIS Raynal	M. FAUCHET Gérard
M. PATTYN Patrick	Mme GUESNET Séverine
Mme REVEL Ketty	M. CASTEL Patrick
M. LEFRAND Guy	M. BOREGGIO Sylvain
Mme BEAUVILLARD Karène	M. HEBERT Dominique
M. BOURRELLIER Ludovic	M. FEUVRAIS Martial
Mme DURANTON Nicole	M. EUDIER Moïse
M. GAVARD-GONGALLUD Nicolas	M. WALASZEK Jean-Pierre
Mme AUGER Stéphanie	Mme LEMEILLEUR Monica
M. LEPINTEUR Ollivier	M. PERRIN Marc
Mme DIOUKHANE Coumba	M. ALBENQUE Roger
M. BOUILLIE Jean-Luc	M. HUBERT Xavier
Mme LESEIGNEUR Diane	M. PICHOS Jean-Pierre
Mme PECQUEUX Delphine	M. ROYOUX Claude
M. DERRAR Mohamed	M. GILLES Hervé
Mme LUVINI Françoise	M. MABIRE Arnaud
M. MANE Abdoulaye	M. SENKEWITCH Georges
Mme BANDELIER Lysiane	M. JENNAT Daniel
Mme MARAGLIANO Francine	M. JAMES Jean-Claude
Mme LEON Patricia	M. MASSON Serge
M. ETTAZAOUI Driss	Mme COURSIN Marie-Martine
Mme MORDRET Anaïs	Mme SAMSON Michelle
Mme HANNOTEAU Maryvonne	M. CONFAIS Max
M. NOGAREDE Alain	M. BROCHOT Bernard
M. CAMOIN Emmanuel	M. BAZIRE Guy
Mme VILAIN Mireille	M. CINTRAT Jean-Luc
M. MORILLON Marc	M. GROIZELEAU Bruno
Mme GIPSON Séverine	M. RANGER Michel
M. DESSAINT Didier	Mme COSTENTIN Stéphanie
M. DOUARD Daniel	M. CHOKOMERT Patrice
M. HAMEL Raynald	Mme BENARD Catherine
Mme CANEL Françoise	M. CAILLEUX Jean-Michel

Mme DHENIN Christine suppléante de M. MOREL Jean-Pierre
Mme LAURENT Geneviève suppléante de Mme LEMONNE Christine
Mme VIRLOUVET Anne-Marie suppléante de M. DULONDEL Michel
M. SCHALLER Didier suppléant de M. LEBLOND Jean
M. LEVEAU Lionel suppléant de M. KELLO Philippe

Ont donné POUVOIR :

Mme TUBIANA Camille a donné pouvoir à Mme DURANTON Nicole
M. PAVON Jean-Pierre a donné pouvoir à M. LEFRAND Guy
M. ROUSSEL Emmanuel a donné pouvoir à Mme LUVINI Françoise
Mme LEBARBIER Stéphanie a donné pouvoir à Mme DIOUKHANE Coumba
M. FRERET Robin a donné pouvoir à Mme AUGER Stéphanie
M. CAPUANO Giovanni a donné pouvoir à Mme LEON Patricia
Mme MORLOCK Sabine a donné pouvoir à M. BOUILLIE Jean-Luc
M. VINE Pascal a donné pouvoir à Mme PECQUEUX Delphine
Mme JUIN Clarisse a donné pouvoir à M. Ollivier LEPINTEUR
M. BENTALHA Mohammed a donné pouvoir à M. DERRAR Mohamed
Mme LEPETIT Chantal a donné pouvoir à Mme BANDELIER Lysiane
M. GHZALALE Fouade a donné pouvoir à M. ETTAZAOUI Driss
Mme BUCHE Véronique a donné pouvoir à Mme BEAUVILLARD Karène
Mme KONTE Maryata a donné pouvoir à M. NOGAREDE Alain
Mme MARTIN Françoise a donné pouvoir à Mme HANNOTEUX Maryvonne
M. SILIGHINI Gérard a donné pouvoir à M. RANGER Michel
Mme HAGUET VOLCKAERT Florence a donné pouvoir à M. GROIZELEAU Bruno
M. ROUSSEL Cédric a donné pouvoir à M. HUBERT Xavier

ABSENTS non représentés :

M. BEHAR Claude
M. HOUSSAIS Anthony
M. CHAMPREDON Michel
M. VEYRI Timour
M. SIMON Stéphane
M. LEFRANCOIS Thierry
M. DE LANGHE Christian

◆◆◆

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis heureux de vous accueillir ce soir pour ce petit Conseil communautaire qui comporte plusieurs sujets importants et que nous ne pouvions donc pas reporter. J'espère que vous êtes en pleine forme.

Je vais demander à M. Royoux, qui m'a sollicité, de faire l'appel.

M. Royoux, vous avez la parole.

[M. Claude Royoux procède à l'appel nominal des Conseillers communautaires.]

Merci, M. Royoux, nous vous reverrons en deuxième semaine.

Mes chers collègues, je vois que l'ambiance est donnée par M. Royoux ce soir. Je vais malgré tout vous demander de prendre acte de la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 14 février, que vous avez dû recevoir avec les dossiers de ce présent conseil.

Je vous informe également que Mme Maryvonne Hannoteaux démissionne de son poste de suppléante de la Commission d'appel d'offres, auquel elle avait été élue le 7 février dernier, et qu'elle est remplacée par M. Gérard Silighini en sa qualité de « suivant » sur la liste présentée par M. Masson.

1 - Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA) - Composition – Désignation des cinq membres élus d'EPN

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, notre première délibération appelle la désignation de cinq membres élus d'Évreux Portes de Normandie à la Commission intercommunale pour l'accessibilité (CIA). Il s'agit d'une actualisation de la représentation des élus au sein de cette Commission intercommunale pour l'accessibilité.

La constitution de cette commission est obligatoire au regard des compétences transport et aménagement de l'espace d'Évreux Portes de Normandie.

Notre Commission intercommunale est mutualisée avec la Commission communale de la Ville d'Évreux depuis 2012. Ces deux commissions se réunissent au cours d'une seule et même réunion.

Outre les élus du territoire, qui peuvent tous assister à ces réunions, y siègent également les associations de personnes handicapées (une trentaine), des associations d'usagers, des partenaires institutionnels et d'autres personnes ayant souhaité intégrer la commission.

Les élus précédemment désignés étaient Mme Duranton, M. Molina, Mme Maragliano, M. Groizeleau, M. Watel, et sur proposition de Mme Lemeilleur, M. Jean-Claude Morissette, Conseiller municipal du Val David.

Aujourd'hui je vous propose, suite à la demande de Mme Nicole Duranton de ne plus faire partie de cette commission, que cette dernière soit remplacée par M. Daniel Douard, qui est désormais en charge de l'accessibilité au sein de notre Conseil, et de garder M. Michel Molina, Mme Francine Maragliano et M. Patrik Watel. M. Bruno Groizeleau ayant souhaité cesser cette fonction au sein de cette commission, il est proposé de le remplacer par M. Guy Dossang.

Je vous propose donc, sauf s'il y a d'autres candidatures, que nous élisions M. Daniel Douard, M. Michel Molina, Mme Francine Maragliano, M. Guy Dossang, M. Patrik Watel et M. Jean-Claude Morissette, Conseiller municipal du Val David.

Je vous rappelle néanmoins que tout élu ou habitant peut demander à faire partie de cette commission.

En ce qui concerne Évreux Portes de Normandie, avons-nous d'autres candidatures ?

Est-ce que, par hasard, quelqu'un demande un vote à bulletins secrets ? Non.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** que la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité sera composée de trois collègues : élus, représentants du secteur associatif et techniciens d'Évreux Portes de Normandie, **DESIGNE** en qualité de membres du collège élus :

- M. Daniel DOUARD
- M. Michel MOLINA
- Mme Francine MARAGLIANO
- M. Guy DOSSANG
- M. Patrik WATEL

et **PROPOSE** la participation de M. Jean-Claude MORISSETTE, habitant du Val David, à cette commission

2 - Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA) - Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Notre délibération suivante, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants de l'Agglomération au Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA). Cette Voie Verte de l'Eure à l'Avre se situe dans la vallée d'Eure et traverse les communes suivantes : Saint-George-Motel, Marcilly-sur-Eure, Croth, Ézy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille, Garennes-sur-Eure et Bueil. Elle mesure 24 km, dont environ 13 km sont sur le territoire d'Évreux Portes de Normandie, en particulier sur les communes de Marcilly, Croth et Garennes. EPN y est représenté par six sièges, soit deux sièges par commune intégrée dans le périmètre du SIVVEA. Ces sièges étaient auparavant, à l'ex CCPN, réservés aux élus des communes traversées, à savoir :

- pour Marcilly : Mmes Desplat et Bonnet-Njamkepo ;
- pour Croth : Mmes Coulong et Victor ;
- pour Garennes-sur-Eure : Mme Lepetit et Baby.

Que des dames ! Il n'y a que des dames qui s'intéressent au vélo ! Cinq de ces élues ne sont pas Conseillères communautaires. Toutefois, si vous le souhaitez, mes chers collègues, si Évreux Portes de Normandie le souhaite, ces représentations sont toujours possibles car, légalement, un EPCI à fiscalité propre a le droit de désigner un membre d'un Conseil municipal comme son représentant dans un syndicat mixte. Vous le saviez évidemment tous, mais je me permets de vous le rappeler. Aussi, les élues précitées pourraient être reconduites, si vous le souhaitez, et c'est ce que je vous propose et ce que propose également le Bureau communautaire. Pour information, la subvention annuelle accordée par la CCPN au SIVVEA, et donc par EPN aujourd'hui, est de 26 500 € par an pour son fonctionnement. Êtes-vous d'accord pour que ces dames particulièrement intéressées par la bicyclette puissent continuer à suivre – puissent continuer à pédaler, elles le pourront – les travaux du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie pour ces charmantes jeunes femmes. Qu'y a-t-il Mme Coulong ? Ne sont-elles pas charmantes ?

Mme Rosine COULONG

Si, si.

M. Guy LEFRAND

Cela manque un peu de parité cette fois-ci, mais comme c'est dans l'autre sens, il faut être content. Dans ce cas-là, personne ne dit jamais rien.

Le Conseil communautaire :

☞ **DESIGNE** en qualité de représentants d'Évreux Portes de Normandie au sein du Syndicat Intercommunal de la Voie Verte de l'Eure à l'Avre (SIVVEA), les élus suivants :

- Mmes Julie DESPLAT et Laurence BONNET-NJAMKEPO (pour Marcilly s/Eure)
- Mmes Rosine COULONG et Catherine VICTOR (pour Croth)
- Mmes Martine LEPETIT et Monique BABY (pour Garennes s/Eure)

3 - Syndicat du Bassin versant de la Sône – Désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Notre délibération suivante, mes chers collègues, appelle la désignation des représentants d'Évreux Portes de Normandie au Syndicat du Bassin versant de la Sône. Le GEA et la CCPN étaient tous deux représentés au sein du Syndicat du Bassin versant de la Sône. En effet, les communes d'Arnières-sur-Iton, des Ventes, des Baux Sainte Croix et du Plessis Grohan pour le GEA et la commune de Chavigny Bailleul pour la CCPN se sont trouvées confrontées en 2000 et 2001 à d'importants problèmes d'inondation et de pollution de la nappe phréatique. Étaient également concernées différentes communes de la Communauté de communes de Damville et la commune de Moisville de la Communauté de communes rurales du sud de l'Eure (CCRSE).

Les élus se sont tout d'abord réunis en groupe de travail puis ont créé ce syndicat en 2007 afin que divers études et travaux puissent être envisagés et engagés.

EPN doit aujourd'hui désigner sept titulaires et un suppléant.

Le Bureau communautaire vous propose de reconduire les délégués précédemment élus par le GEA et la CCPN, à savoir : Guy Dossang, Jean-Pierre Walaszek, Stéphane Simon, Nadine Delavigne, Christian de Langhe, Michel Cochon, Gilles Clomenil – qui n'est pas Conseiller communautaire mais Conseiller municipal de Chavigny Bailleul, qui était d'ailleurs le précédent président de ce syndicat, et que nous pouvons garder.

Nous vous proposons, en suppléant, Bernard Brochot, qui remplacerait Xavier Hubert qui n'a pas souhaité poursuivre dans cet important syndicat.

Pour information, le montant de la participation financière d'EPN pour 2017 est de 10100€ (7 600 € pour l'ex GEA et 2 500 € pour l'ex CCPN).

Y a-t-il d'autres candidatures ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour eux.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DESIGNE 7 délégués titulaires et 1 délégué suppléant pour représenter Evreux Portes de Normandie au sein du Syndicat du bassin versant de la Sône. Le résultat des votes est le suivant ; ont été désignés :***

Titulaires :

M. Dossang Guy

M. Walaszek Jean-Pierre

M. Simon Stéphane

Mme Nadine Delavigne

M. De Langhe Christian

M. Michel Cochon

M. Gilles Cloménil

Suppléant : *M. Bernard Brochot*

4 - Syndicat mixte EPN / Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) - Délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, la délibération suivante appelle la délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale dans le cadre du syndicat mixte entre EPN et la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC). Vous le savez, EPN et la CCPC doivent, par délibération, et conformément au code de l'urbanisme, formaliser la délimitation du périmètre du SCoT, lequel sera ensuite géré par le syndicat mixte que nous souhaitons créer et pour lequel nous avons, ensemble, valablement délibéré le 9 janvier dernier.

C'est cette délibération qu'il est important de prendre ce soir pour ne pas perdre de temps.

À réception de nos délibérations respectives, le Préfet devra recueillir l'avis du Département pour pouvoir ensuite fixer par arrêté le périmètre du SCoT selon les critères définis par le code de l'urbanisme, qui prévoit notamment que ce périmètre doit prendre en compte :

- de façon cohérente les besoins de protection des espaces naturels et agricoles et les besoins et usages des habitants en matière d'équipements, de logements, d'espaces verts, de services et d'emplois ;
- les périmètres des groupements de communes, des pays et des parcs naturels existants ;
- les déplacements urbains, notamment entre domicile et lieu de travail.

Le projet de périmètre réunissant les territoires d'EPN et de la CCPC répond totalement à ces objectifs. Vous le savez, nous en avons fréquemment discuté, ces territoires sont intrinsèquement liés et interdépendants sur l'ensemble des thématiques qui nous préoccupent.

Des négociations devront être conduites avec la Préfecture et le Département afin d'optimiser les délais, faire en sorte que le Préfet puisse officiellement créer ce syndicat mixte courant mars, pour que nous puissions signer le contrat de territoire, qui fait également partie du périmètre de ce syndicat mixte, d'ici le mois d'avril, mai au plus tard, le temps que toutes les délibérations soient prises au Département et à la Région.

Nous souhaiterions d'ailleurs pouvoir vous faire adopter le projet de Contrat d'Agglomération lors de notre séance du mois d'avril, qui sera donc importante, et j'aurai l'occasion de revenir vers vous sur les différentes fiches actions de ce contrat.

Nous aurons également une conférence des maires préalable courant mars, pour délibérer ensemble, avec nos collègues maires, et en tous cas échanger sur les fiches actions de ce Contrat d'Agglomération.

La délibération d'élaboration du SCoT devra quant à elle intervenir au plus tard fin juin.

Avez-vous des remarques sur cette délibération ? M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Merci M. le Président.

Est-ce que ce sont des fiançailles avant un mariage éventuel ?

M. Guy LEFRAND

Je pensais qu'il n'avait pas fini. Vous avez fait une question très brève.

Ce n'est pas le sujet, ce n'est pas à l'ordre du jour.

Nous avons créé EPN. C'est un choix qui a été fait entre les élus représentants du peuple de l'ex CCPN et de l'ex GEA. Aujourd'hui, avec la Communauté de communes de Conches, qui, je vous le rappelle, est la plus petite communauté de communes du département de l'Eure, nous travaillons – à la vitesse souhaitée par les élus de cette communauté – sur des rapprochements importants en matière de contractualisation, de SCoT, donc d'aménagement du territoire, et nous allons également lancer une réflexion sur les transports, Conches faisant partie du bassin de vie d'Évreux. Et puis, c'est tout. Ensuite, au-delà, nous verrons si les occasions se présentent, et si les uns et les autres souhaitent avancer dans les rapprochements, alors nous le ferons.

Aujourd'hui, il n'y a ni mariage ni naissance prévus, M. Nogarède, mais nous trouverons d'autres occasions de boire un coup quand même.

[Une élue dit : « Ni fiançailles ? »]

Ce ne sont pas des fiançailles. Il s'agit plutôt d'un travail partenarial.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ SOLLICITE de Monsieur le Préfet de l'Eure la délimitation du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle des territoires d'Évreux Portes de Normandie et de la Communauté de Communes du Pays de Conches, dans le cadre de la création du syndicat mixte fermé entre ces deux EPCI.

5 - Bourse à l'initiative et à l'innovation – Comité de sélection – Recomposition

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Merci M. le Président.

Chers collègues, il s'agit de la Bourse à l'initiative et à l'innovation.

La pépinière scientifique de Miserey met à disposition d'entreprises ou projets innovants une surface de 1250 m² de bureaux et laboratoires, dont 1000 m² sont à louer. En 2012, le GEA délibérait l'instauration d'une bourse dédiée à l'innovation dans les secteurs de la chimie, de la biotechnologie et de la santé : la Bourse à l'initiative et à l'innovation (B2i).

Compte tenu des nouvelles élections des membres élus d'EPN, de la disparition d'Eure Expansion et de la dissolution de Technopôle Chimie Biologie Santé, il était nécessaire de revoir la composition du comité de sélection de la bourse.

Il est proposé de composer le comité de sélection comme suit :

- de la Vice-présidente en charge de l'attractivité économique, de l'agriculture, du commerce et des relations avec les entreprises,
 - du Maire de Miserey,
 - du Vice-président de l'agglomération en charge du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche,
 - d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie,
 - d'un expert issu du monde des entreprises,
 - d'un expert issu du monde de la recherche universitaire,
 - d'un expert issu du monde financier,
 - d'un représentant de la filière chimie, biologie, santé.

M. Guy LEFRAND

Cela en fait des experts.

Mme Stéphanie AUGER

Il vous est demandé de valider cette nouvelle composition du comité.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **COMPOSE** le Comité de Sélection de la B2i (Bourse à l'Initiative et à l'Innovation) ainsi qu'il suit :*

- *la Vice-présidente en charge de l'attractivité économique, de l'agriculture, du commerce et des relations avec les entreprises, qui présidera ce Comité,*
- *le Maire de Miserey,*
- *le Vice-président de l'agglomération en charge du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche*
- *un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes de Normandie,*
- *un expert issu du monde des entreprises,*
- *un expert issu du monde de la recherche universitaire,*
- *un expert issu du monde financier,*
- *un représentant de la filière chimie, biologie, santé.*

Cette Bourse est destinée à favoriser l'installation de créateurs d'entreprises dans la pépinière scientifique de Miserey.

6 - Évreux - Lots de copropriété au sein de l'immeuble cadastré n° XD50, 11 rue de la Harpe - Acquisition

M. Guy LEFRAND

M. Priez. Attendez, si vous voulez l'autre micro. Vous préférez vous rapprocher de Mme Beauvillard plutôt que de M. Mabire, je peux le comprendre.

M. Rémi PRIEZ

Bonsoir à celles et ceux que je n'ai pas salués.

Il s'agit d'une délibération très importante pour l'activité tourisme.

M. Guy LEFRAND

Mettez-vous près du micro, nous ne vous entendons pas.

Je fais ce que je peux pour vous aider.

M. Rémi PRIEZ

Nous avons ce soir une délibération très importante pour l'activité tourisme d'EPN.

Quelques éléments de contexte.

Aujourd'hui, l'Office de Tourisme est situé sur la place de Gaulle à côté de la mairie, dans des locaux peu fonctionnels puisque l'équipe est répartie dans trois locaux différents et que pour passer d'un local à l'autre il faut repasser par l'extérieur. Le loyer est très cher, nous payons 50 K€ par an de loyer pour ces locaux, et ce depuis plus d'une vingtaine d'années. Depuis que je suis vice-président en charge de cette délégation, depuis trois ans, nous avons regardé s'il était possible d'avoir une opportunité pour un jour éventuellement déménager et avoir des locaux plus adaptés. Je rappelle aussi que, dans l'un des locaux, nous sommes un peu légers, puisqu'il y a trop de personnes par rapport au nombre de mètres carrés disponibles. Nous n'avons donc pas des locaux très fonctionnels.

Dans le même temps, Évreux Portes de Normandie développe un ambitieux projet de développement touristique qui implique la refonte de l'outil Office de tourisme. Il s'agit, en effet, de proposer un lieu innovant proposant une vraie expérience immersive du territoire tout en proposant une gamme de produits cohérente en phase avec notre positionnement marketing qui est en cours d'élaboration. S'agissant de ces nouvelles tendances, nous sommes allés visiter quelques concepts stores, tels que l'Apple Store sur Paris. Nous avons l'intention de développer un endroit qui serait un espace de vente mais aussi un espace de détente, un espace de contemplation, un café-boutique, pour créer une véritable atmosphère d'immersion sur notre territoire. Nous mettrions également en avant une partie animation de territoire. Nous travaillons actuellement avec les grosses équipes sportives d'EPN (football, basket-ball, volleyball, handball) pour créer des événements qui auront lieu dans ce futur office, des événements pré- ou post-sportifs. Nous aurons également une véritable boutique d'animation. Tel est notre objectif.

Aujourd'hui, l'Office dispose d'un bail commercial, ce qui veut dire que nous sommes engagés à chaque fois au minimum pour trois ans, avec un loyer de 50 K€. Quand nous repartons pour trois ans, nous savons que nous avons 150 K€ à remettre dans les loyers. Or, nous avons une véritable opportunité puisque nous sommes en fin de bail, en fin de période de trois ans, et que le local CASA s'est libéré. Il fallait en effet trouver en centre-ville un local qui puisse accueillir une équipe de dix personnes. Nous cherchions une surface de 300 à 400 m², située en plein centre-ville, à toute proximité des monuments et des circuits touristiques, et pouvant également accueillir les touristes et tous les cars des tour-operators dans de très bonnes conditions. Quand on fait le tour d'Évreux, les opportunités sont très rares. Nous avons eu l'occasion d'aller voir un ou deux locaux depuis trois ans, mais aucun ne correspondait, même si nous sommes tout de même allés les voir par acquis de conscience. En revanche, ce local-là est le seul sur lequel nous avons une opportunité majeure pour pouvoir vraiment réaliser nos objectifs.

Nous travaillons sur ce dossier depuis le mois d'octobre, ce qui fait quand même quelques semaines. Au départ, les propriétaires ne souhaitent pas vendre ce local, ils voulaient que nous repartions sur un loyer, mais dans l'absolu, faire du loyer pour du loyer ne nous intéressait pas forcément car nous serions repartis sur la même logique.

Les locaux étaient forcément un peu plus intéressants puisque nous étions vraiment dans l'objectif d'une installation. À force de contact et d'explication sur la nature de notre projet, nous avons fini par trouver un accord avec les propriétaires, un accord de compromis, car les propriétaires avaient aussi des contraintes financières personnelles (en rapport avec la plus-value). Nous avons fait faire une estimation par les Domaines. Le local a été estimé à 360 K€. Pour moi, cette estimation était un petit peu faible.

Nous en avons discuté avec plusieurs partenaires, et nous sommes arrivés à un prix plus proche du prix d'achat que nous allons vous proposer. Le propriétaire, quant à lui, en voulait 450 K€. Les négociations ont abouti à un accord sur un prix de vente de 400 K€, pour une surface d'environ 355 m² - s'agissant des surfaces, je vous expliquerai tout à l'heure sur cet « environ » - et avec une promesse d'achat dans deux ans. Nous nous engageons donc pour deux ans de loyer et un achat à terme, dans deux ans, de 400 K€. Au départ, nous souhaitions seulement acheter, mais si nous n'avions pas trouvé cet accord, qui est vraiment un compromis, nous serions repartis sur 150 K€ de loyer sans aucun projet à terme. En l'occurrence, nous sommes sur un prix d'achat tout à fait correct, 400 K€, et nous avons ces deux ans de loyer en plus. Malgré cela, si nous regardons sur l'ensemble du dossier, financièrement je pense qu'il s'agit tout de même d'une bonne affaire car nous allons être propriétaire de notre local, nous n'allons pas repartir en location pour des années et des années. Nous allons vraiment être chez nous, et nous sommes vraiment sur une activité extrêmement pérenne. En outre, il s'agit de locaux situés rue de la Harpe, des locaux qui garderont toute leur valeur. Nous n'allons pas nous installer dans un local un peu perdu, nous sommes vraiment en plein cœur de ville. Cela va répondre à notre besoin touristique et à nos animations de centre-ville et participer de notre attractivité. Nous allons pouvoir développer davantage la commercialisation, dont nous voyons qu'elle a un impact financier pour l'Agglomération, mais notre objectif est surtout de développer le chiffre d'affaires de la boutique, ce que nous pourrons mieux faire rue de la Harpe. Nous allons renforcer la commercialisation en faisant venir beaucoup plus de tour-operators. Et puis nous avons cette fameuse taxe de séjour qui est rentrée cette année. Pour information, je rappelle qu'elle n'existait pas auparavant et qu'elle a tout de même rapporté 90 K€ cette année. Je dirais que l'Office du Tourisme va rentrer dans un processus de développement de son activité, ce qui lui permettra d'avoir un autofinancement de plus en plus important pour dépendre de moins en moins de la subvention d'EPN. Voilà pour les grandes lignes.

J'en reviens aux surfaces.

M. Guy LEFRAND

Ah bon ? Vous êtes plus synthétique d'habitude, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Oui, mais il s'agit là tout de même d'un dossier important, je voudrais que tout le monde prenne en main ce dossier.

En ce qui concerne les surfaces, le tableau au verso de la délibération fait mention des lots 102 et 103, qui correspondent à tout ce que nous voyons quand nous sommes rue de la Harpe. Nous pouvons voir aujourd'hui que la vitrine est vide. Il s'agit vraiment de tout le lot horizontal du local. Nous avons ensuite tous les lots qui correspondent à deux places de parking en sous-sol et à certaines caves. La surface est à affiner. Pourquoi ? Nous travaillons actuellement sur des plans qui sont un peu d'époque. Les anciens d'Évreux se rappellent peut-être qu'il y avait un restaurant qui s'appelait le Grand Cerf et qui, à l'époque, regroupait les locaux CASA et la brasserie juste à côté. Tout cela formait un seul ensemble. Commercialement il y avait deux locataires différents, donc en ce qui concerne les séparations, surtout au niveau des caves, entre le local de l'un et le local de l'autre, c'était encore un peu flou.

M. Guy LEFRAND

Vous êtes de moins en moins synthétique.

M. Rémi PRIEZ

À l'occasion d'un rendez-vous sur place, nous avons extrêmement bien délimité, et dans l'acte de vente, si jamais vous votez la délibération ce soir, les mesures seront faites, et ce sera extrêmement carré en matière de surfaces. Je pense que j'ai quasiment tout dit sur le dossier.

M. Guy LEFRAND

Vous avez « casament » tout dit sur le local, nous sommes d'accord.

[Une élue demande hors micro à combien s'élève le loyer.]

M. Rémi PRIEZ

Le loyer est un peu moins élevé que le loyer actuel place de Gaulle, qui est aujourd'hui d'environ 48 K€. En effet, le loyer de CASA est de 44 K€. Il s'agit d'un compromis. Si nous n'engageons pas cette action, nous repartons pour trois ans dans le vide.

M. Guy LEFRAND

Attendez, vous allez avoir l'occasion de parler à nouveau, M. Priez, n'ayez pas peur. J'ai plusieurs demandes de prise de parole, et d'abord de M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

Je vous remercie.

Je suis un peu surpris concernant la durée du bail de trois ans. En effet, il me semble bien qu'il y a à peu près un an et demi nous avons pris une décision. Pour mémoire, l'Office de Tourisme était séparé entre deux bâtiments, l'un donnant du côté de la mairie et l'autre un peu plus éloigné et qui était vide. Nous avons eu une décision il y a un an et demi exactement nous demandant l'autorisation de reprendre ce bâtiment qui avait été abandonné et qui d'ailleurs, me semble-t-il, était auparavant à l'Office de Tourisme. C'est ce qui me laisse un peu dans l'expectative sur la manière dont ont été calculés ces trois ans parce que, pour moi, si effectivement nous avons voté cette décision il y a un an et demi, la prise de bail a dû être faite il y a un an et demi, ce qui fait qu'il reste encore, sur une partie des deux bâtiments, un an et demi de bail, à moins que dans le contrat qui a été fait à l'époque les deux emplacements aient été fusionnés. Je voudrais avoir une réponse, une explication sur ce sujet.

Une deuxième chose m'inquiète : j'aimerais que, dans la ville d'Évreux, nous ne compensions pas les pertes de commerçants, dues à un certain nombre de problèmes et aux extensions des zones commerciales, par des équipements appartenant à des établissements publics. Cela me paraîtrait une mauvaise solution. Je n'aimerais pas voir un centre-ville où il n'y aurait que des établissements publics et des banques.

J'attends votre réponse sur ma première question.

M. Guy LEFRAND

Mais nous allons vous répondre, M. Camoin, n'ayez pas peur. Je vais d'abord répondre à votre deuxième question. Je ne crois pas que nous créions un établissement supplémentaire puisque, au contraire, nous le transférons. Nous le transférons d'abord pour devenir propriétaire au lieu de louer et donc de payer de l'argent à fonds perdus, et ensuite pour le mettre dans un endroit qui est beaucoup mieux placé puisqu'il est juste à côté de la cathédrale, là où s'arrêtent en général les bus et les cars de Japonais qui déferlent sur la ville et qui ne vont pas jusqu'à l'Office du Tourisme. L'objectif est que cet Office du Tourisme soit au plus près évidemment des nombreux touristes qui viennent à Évreux. C'est également l'occasion de redynamiser ce secteur qui en a bien besoin, notamment sur le plan commercial, puisque ce secteur souffre aujourd'hui.

Cet emplacement permettra donc de devenir propriétaire plutôt que de payer à fonds perdus. Deuxièmement, l'Office sera mieux placé. Troisièmement, il offre une vue unique sur la cathédrale, ce qui nous permettra de renforcer notre activité. Quatrièmement, CASA ne s'arrête pas parce que Carrefour s'agrandit ; CASA s'arrête sur décision nationale, parce que c'est une chaîne de magasins qui ne correspond plus à l'attente du public. Évitions donc de mélanger et de dire n'importe quoi. Le contexte, notamment économique, est suffisamment compliqué pour que nous n'en rajoutions pas avec de fausses déclarations.

Je pense que nous sommes ici pour travailler de manière technique, efficiente, avec la meilleure volonté possible de développer l'activité et l'attractivité de notre territoire, en ayant soin de l'intérêt financier des contribuables. Je pense que ce type de polémique sur un tel sujet n'a pas vraiment lieu d'être. Je continue à donner la parole à ceux qui l'ont demandé et ensuite, M. Priez, peut-être ferez-vous une réponse globale. De temps en temps il y a des choses qui énervent.

Mme Lemeilleur ou M. Perrin, je ne sais pas. Est-ce Mme Lemeilleur ?

Mme Monica LEMEILLEUR

C'est moi.

M. Guy LEFRAND

Je vous en prie, Mme Lemeilleur.

Mme Monica LEMEILLEUR

Merci. Bonsoir à tous. J'aurais juste une petite question. On parle d'un prix d'acquisition de 400 K€. Je pense qu'il y aura des travaux pour adapter ces locaux à l'activité de l'Office du Tourisme. Avons-nous une idée du montant des travaux nécessaires ?

M. Guy LEFRAND

Merci. Ensuite, M. Nogarède.

M. Alain NOGARÈDE

Ma question porte sur l'aspect légal plutôt que sur l'aspect financier : peut-on dépasser de plus 10% de l'estimation des Domaines ? Quand cela dépasse de 4 000 €, n'est-ce pas un souci ?

M. Guy LEFRAND

Cela ne pose pas de problème juridique. M. Camoin veut reposer une question avant d'avoir la réponse à sa question.

M. Emmanuel CAMOIN

J'aurai la réponse à ma question, mais je voudrais simplement répondre à ce que vous venez de dire, et je voulais d'ailleurs féliciter les commerçants de Rouen qui ne se sont pas laissés tondre par ces grandes surfaces commerciales que vous appelez de tous vos souhaits. La Cour d'appel de Douai leur a d'ailleurs donné raison puisqu'elle vient de supprimer l'autorisation d'implantation du Village des Marques entre Vernon et Pacy, qui était pourtant assez loin de Rouen et beaucoup plus près d'Évreux, ce qui veut dire que, pour la Cour d'appel de Douai, il y a quand même une réalité, c'est que l'extension de ces grandes surfaces crée des déserts commerciaux dans les centres-villes. J'invite les commerçants d'Évreux à se battre de toutes leurs forces pour éviter justement cette désertification du centre-ville, éviter d'avoir un centre-ville mort et de n'avoir de commerces qu'en périphérie, ce que vous êtes en train de faire. N'oubliez pas non plus que toutes ces grandes surfaces créent un problème général, y compris pour les industries, puisqu'elles font croître les centrales d'achat, lesquelles poussent l'ensemble des industriels à baisser leurs produits pour qu'ils puissent se vendre dans les grands surfaces. Pour l'instant, je pense que conserver en centre-ville des commerces et leur donner la possibilité de s'agrandir et d'avoir le plus de clients possibles, en facilitant par exemple le stationnement en centre-ville, ce que vous ne faites pas, ce serait peut-être une bonne chose pour Évreux. Mais la politique que vous menez aujourd'hui ne va pas du tout dans ce sens-là, et vous verrez à un moment ou un autre que des établissements comme Guéné ou CASA fermeront parce qu'ils n'auront plus la possibilité de vivre en centre-ville.

M. Guy LEFRAND

Je vous remercie, tout cela est très intéressant, mais vous devriez être heureux puisque, justement, nous ramenons l'Office du Tourisme et du Commerce là où les commerçants en ont le plus besoin, rue de la Harpe. Nous n'allons pas refaire le débat sur les pro- et les anti-Carrefour ; nous n'allons pas refaire le débat sur la pertinence d'une nouvelle zone commerciale sur Cambolle ; nous n'allons pas encore nous demander s'il fallait tuer les derniers centres commerciaux d'Évreux pour aider vos amis de Rouen et de Tourville à se développer davantage. Je crois que ce débat n'a pas lieu d'être ici.

Nous sommes en train de délibérer pour savoir si nous voulons acheter les locaux de l'Office du Tourisme et du Commerce et si nous voulons les implanter là où sont les touristes et là où cela fera revivre l'activité commerciale du centre-ville.

Je vous rappelle simplement, parce qu'il y a des choses que vous oubliez de dire dans vos diatribes, c'est que pour la première fois depuis dix ans le nombre de pas de portes disponibles dans le centre-ville d'Évreux a baissé de 14% au dernier semestre. Vous devriez vous en réjouir. C'est pour le centre-ville d'Évreux, et non pas pour la périphérie, que nous avons investi depuis trois ans que nous sommes aux affaires plusieurs millions d'euros, afin de redynamiser et réparer le centre-ville.

Cela a d'ailleurs été rappelé hier soir lors d'une cérémonie pour le départ du couple Bellois, bien connu à Évreux, qui a trouvé des repreneurs, et des repreneurs qui ont beaucoup d'ambitions pour notre territoire. Donc, oui, nous nous battons, et je pense qu'essayer de faire croire encore aux vieilles chimères qu'aider le centre commercial Carrefour et créer 350 emplois serait nul et mauvais pour la ville et pour le centre-ville, est un combat d'arrière-garde. Peut-être qu'effectivement vous préférez aider les commerçants du centre-ville de Rouen ; pour ma part, je préfère aider la ville d'Évreux. M. Priez, pour une réponse concernant le bail.

M. Rémi PRIEZ

Concernant le bail, comme je vous le disais tout à l'heure, nous sommes actuellement sur trois locaux différents, et seul le local qui permet l'accueil physique a un bail commercial de trois ans. Les deux autres, c'est-à-dire le logement du dessus et le pas de porte à côté, n'ont pas de baux commerciaux. Il s'agit de baux de location tout à fait normaux que nous pouvons dénoncer à l'année. Alors, effectivement, il y a deux ans et demi nous avons, pour des raisons d'économie, rendu un local. Nous avons en effet décidé de faire des économies au niveau de l'Office, mais comme un an plus tard nous avons lancé la partie commerce – nous avons aujourd'hui un Office du Tourisme et de Commerce – à laquelle deux collaborateurs se consacrent et que nous travaillons effectivement pour les commerces non seulement du centre-ville mais aussi de l'ensemble d'EPN, nous avons été obligés de reprendre des locaux car nous étions trop à l'étroit. Ceci dit, je le répète, il n'y a qu'un seul bail commercial, celui de la plus grande partie de l'Office qui est l'accueil. Concernant les aménagements, il y en aura effectivement. Si vous passez devant CASA, vous verrez que la surface est complètement vide, ce qui est aussi une chance car cela nous permettra de l'aménager. Pour le moment je n'ai pas d'estimations. Nous allons travailler avec un architecte d'intérieur étant donné que nous avons dix-quinze collaborateurs à caser, des salles de réunion, et ce projet à développer.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. James.

M. Jean-Claude JAMES

Bonsoir. Cet investissement de 400 K€ appellera-t-il par la suite une baisse des dotations de fonctionnement ?

M. Guy LEFRAND

Je l'espère bien, une fois que cela aura été remboursé. C'est une très bonne question, et qui est évidemment totalement justifiée. Cela passera dans la section investissement, et cela permettra bien évidemment de baisser de même niveau la section de fonctionnement. M. Priez sait que je suis très attentif au coût du budget de fonctionnement de cet Office du Tourisme. M. James, nous sommes tout à fait sur la même ligne, et Rémi Priez le sait. Puisque nous sommes tous d'accord, je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ?

Je vous remercie.

Merci d'aider ainsi les commerçants du centre-ville à se développer.

Le Conseil communautaire :

*☞ **AUTORISE (moins une abstention) Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse synallagmatique de vente et l'acte de vente à intervenir avec Monsieur Philippe Emsalem et Madame Karine Emsalem, portant sur des lots de copropriété 102 (après modification), 103, 125, 126, 127, 128, 131, 135 (à confirmer), 136, 144, 145, au sein de l'immeuble cadastré n° XD50, 11 rue de la Harpe, à EVREUX (locaux ex CASA), et fixant le prix d'acquisition du bien à 400 000 €. Les frais d'acte sont à la charge de l'EPN. Ces locaux sont destinés à accueillir l'Office de tourisme et de commerce d'Évreux***
Portes de Normandie

7 - La Couture Boussey – Site de « La Porte Nature » – Tarifs groupes et individuels 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Priez.

M. Rémi PRIEZ

Ce dossier concerne un site touristique de l'ex Communauté de Communes de la Porte Normande, dit « La Porte Nature ».

Ce site, dédié aux familles, est situé à La Couture-Boussey. Il est composé d'un minigolf, d'un parcours pieds nus (où l'on peut marcher sur différents revêtements, notamment naturels), d'un rallye découverte de la forêt, d'une bibliothèque et de jeux en bois. Il est ouvert du lundi au samedi surtout pendant les vacances d'été (du mois juillet au mois de septembre). En 2016, le site a accueilli plus de 2500 visiteurs, qui proviennent pour les trois quarts de l'Eure. Les recettes perçues en 2016 ont été de 6 745 €.

L'objet de la délibération est la revalorisation des tarifs puisque nous souhaitons augmenter les places de 1 €. En fait, au regard des coûts de fonctionnement de ce site, nous cherchons à équilibrer un peu plus le budget qui doit supporter des coûts d'entretien (élagage...) et le salaire d'un saisonnier. Nous travaillons là-dessus et nous augmentons légèrement l'entrée de ce parc pour pouvoir favoriser l'équilibre financier de cette activité.

Vous avez le détail des prix dans la délibération. En fait nous passons de 3 à 4 € pour les adultes et de 2 à 3 € pour les enfants. Le prix de groupe vous est également indiqué.

M. Guy LEFRAND

Merci. Et je suis heureux de voir que « Lire en forêt » reste gratuit.

M. Hamel, ou Mme Canel. C'est M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Bonjour à tous.

Je suis surpris d'apprendre que nous avons la chance d'avoir à La Couture-Boussey un petit parc d'activités pour nos jeunes et les familles. Est-il prévu de communiquer un peu sur cette thématique ? Parce que je sais que les petites communes comme la nôtre cherchent souvent des petites choses pour les écoles, pour faire des sorties et des activités. Je vois que le site a accueilli 2 500 visiteurs, ce qui est bien, mais s'il pouvait y en avoir plus, je suppose que cela serait mieux. Essayez donc d'améliorer l'attractivité au travers d'une communication parce que je vous garantis qu'il pourrait y avoir plus de monde dans ces petits parcs. Je suis sûr que cela répondrait à une demande.

M. Guy LEFRAND

Merci. M. Boreggio va se faire un plaisir de vous répondre.

M. Sylvain BOREGGIO

Je me permets de vous apporter la réponse en tant qu'ancien président.

En fait, nous avons quand même beaucoup œuvré sur la communication de ce site, peut-être pas forcément auprès de toutes les communes du territoire mais auprès des communes de l'ancien territoire de la CCPN. Nous le faisons allégrement. Nous avons aussi beaucoup arrosé au sein des départements voisins, auprès des campings, notamment ceux qui sont en bordure de l'Eure, ce qui nous a permis d'obtenir, ainsi que le disait M. Priez tout à l'heure, plus de 2 500 visiteurs l'an dernier. Le territoire s'agrandissant, il est vrai qu'il y aura clairement cette année une campagne d'information beaucoup plus vaste et importante. Nous pouvons accueillir beaucoup plus de visiteurs encore.

M. Guy LEFRAND

Si certains d'entre vous souhaitent le visiter, n'hésitez pas. Pour ma part, je vais le voir dans quelques jours. Nous avons prévu de faire une visite sur site pour voir justement quelle dimension nous pourrions donner à ce site parce qu'il le mérite a priori. Cet espace est déjà aménagé, et nous allons regarder ce que nous pouvons y faire ensemble. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous sur ce sujet rapidement.

Je vais donc mettre aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **FIXE** ainsi qu'il suit, les tarifs et modalités d'entrée sur le site de La Porte Nature sis à la Couture Boussey pour l'année 2017 :

- Minigolf : 4 € adulte, 3 € enfant (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
 - Parcours pieds nus : 4 € adulte, 3 € enfant (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
 - Forfait minigolf + parcours pieds nus : 7 € adulte, 5 € enfants (-18 ans), gratuit moins 5 ans.
 - Rallye familial : 1 € par personne.
 - Lire en forêt : gratuit.
 - Jeux en bois : gratuit.
- Un groupe est considéré comme tel à partir de 15 personnes, et à partir de 10 personnes lorsque ce groupe est constitué de personnes handicapées, accompagnateurs non compris, une gratuité étant appliquée à ces derniers. Une gratuité est offerte toutes les 10 personnes pour les groupes.
 - La gratuité pour les moins de 5 ans ne s'applique pas aux groupes.

8 - Soutien aux régates de l'IUT – Subvention 2017

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Mabire.

M. Arnaud MABIRE

Merci M. le Président. Bonsoir à toutes et à tous.

M. Guy LEFRAND

Parlez bien fort parce qu'ils ne vous écoutent pas.

M. Arnaud MABIRE

Dans le cadre de sa compétence relative au développement de l'Enseignement supérieur, l'Agglomération d'Évreux Portes de Normandie met en œuvre un dispositif d'appel à projets en faveur du soutien aux projets portés par les associations étudiantes et au développement de la vie étudiante locale. Il s'agit là d'un projet tuteuré pour six étudiants, projet qui compte donc vraiment dans leur diplôme. Ces six étudiants vont participer à une régate qui a lieu à Saint Malo. Ce projet correspond tout à fait à la démarche pédagogique de l'IUT, c'est-à-dire qu'ils vont faire de la gestion de projet, négocier, faire de la prospection, développer des outils marketing. Le budget prévisionnel du projet est de 3300 €. Dans le cadre de ce projet, ces étudiants ont fait appel à du *crowdfunding* (de l'aide sur des sites Internet), ont distribué des flyers pour des entreprises locales. Ils ont donc vraiment œuvré pour soutenir le tissu local. L'association sollicite le soutien d'EPN, à hauteur de 500 €. Étant donné que nous avons aujourd'hui 3 500 étudiants sur l'agglomération d'Évreux mais que nous n'apparaissions pas comme une ville étudiante, nous voudrions capitaliser sur tous les événements que peuvent faire nos étudiants sur le territoire, et donc en contrepartie, nous leur demandons de réaliser un petit clip vidéo et de prendre des photos afin que nous puissions mettre en avant et valoriser toutes les activités qui se font sur le territoire. Dès que nous aurons un peu de matière, nous pensons ouvrir une page sur notre site web, voire sur l'application Smart Évreux, pour vraiment montrer ce qui se passe pour la vie étudiante sur Évreux. L'association demande donc un soutien de 500 €.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pourquoi Mme Hannoteaux ronchonne-t-elle ?

M. Alain NOGARÈDE

Non, nous disions que nous étions d'accord.

M. Guy LEFRAND

Alors si vous êtes d'accord, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie pour les « régateurs ».

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 € à l'association Génération Tech de Co, au bénéfice du projet tuteuré des Régates de l'IUT 2017, sous réserve des crédits votés au BP 2017.

9 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-sur-Eure – Reprise de la procédure de révision

M. Guy LEFRAND

Nous allons passer maintenant à des reprises de procédures de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Elles vont vous être présentées par Xavier Hubert et, ensuite, chaque maire pourra ré-intervenir pour pouvoir présenter la suite. M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

M. le Président. Bonjour à tous.

Un petit rappel pour les deux délibérations qui vont suivre.

Il s'agit, comme vient de le dire le Président, d'une reprise de procédures de PLU qui avaient été engagées par les communes. Vous savez que l'ancien territoire GEA avait voté le transfert de la compétence urbanisme à l'Agglomération en juin 2015. Cette compétence était définitive, et le Préfet en avait prononcé le transfert au mois de décembre 2015. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette compétence est obligatoire sur l'ensemble de notre territoire, et c'est la raison pour laquelle il s'agit de s'occuper des procédures qui avaient été engagées par les communes précédemment. Le code l'urbanisme a d'ailleurs expressément prévu que l'EPCI pouvait reprendre ces procédures à son compte. C'est ce que nous allons examiner dans cette première délibération pour la commune de Marcilly-sur-Eure, qui avait un PLU mais qui a décidé d'une révision de ce dernier au mois d'avril 2016. La procédure est déjà bien engagée, le diagnostic ayant été fait, les objectifs posés, et le débat PADD ayant été tenu par le Conseil municipal à la fin de l'année 2016.

Le bureau d'études qui gère la révision de ce PLU est SOLIHA, il a conclu avec la commune un marché de 15 600 € TTC. Le transfert entraîne automatiquement le transfert de la charge de cette révision à EPN. Dans le cas de Marcilly-sur-Eure, il restera à charge une somme de 10 080 € à reprendre par EPN, à laquelle il faudra ajouter certains frais de publication.

Aujourd'hui il vous est demandé votre accord pour reprendre cette procédure de révision de PLU par l'EPN. Pour autant nous n'en avons pas fini avec ce dossier puisque vous savez qu'il y a tout un calendrier et qu'à deux reprises au moins le Conseil communautaire aura à délibérer à nouveau, pour l'arrêt du projet et ensuite pour l'approbation définitive du nouveau PLU de la commune de Marcilly-sur-Eure.

M. Guy LEFRAND

Merci. Un petit mot, M. Royoux, qui vient de faire économiser plus de 10 000 € à sa ville.

M. Claude ROYOUX

Merci M. le Président.

Pour faire court, nous avons en fait deux grandes zones appelées AU1 et AU2. De façon à libérer ces deux zones, nous sommes dans l'obligation – ainsi que le dit le règlement – d'en passer par la révision du PLU, afin d'affiner les orientations particulières du PADD, et ce du fait que nous avons ces zones-là à construire à caractère central d'habitats récents, sur lesquelles est envisagée l'intégration d'habitats à caractère social. Nous sommes donc obligés d'en passer par la révision du PLU de façon à libérer ces zones et à les rendre constructibles, tout simplement.

M. Guy LEFRAND

Parfait. Merci beaucoup.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marcilly-sur-Eure. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles une fois arrêté, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande, et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

10 - Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture-Boussey – Reprise de la procédure d'élaboration

M. Guy LEFRAND

M. Hubert, pour le deuxième dossier.

M. Xavier HUBERT

Dans cette deuxième délibération, il s'agit de la commune de La Couture-Boussey.

La Couture-Boussey avait un PLU mais le tribunal administratif lui a fait des misères et a annulé le précédent PLU, de sorte que la commune a prescrit l'élaboration de son nouveau PLU en avril 2016. La commune a été assez rapide, je vois en effet que le diagnostic a été fait, les objectifs définis, et que le débat sur le PPAD a eu lieu en Conseil municipal au mois de juillet 2016. Nous en sommes donc au même stade que la commune de Marcilly-sur-Eure, sauf qu'il s'agit là de l'élaboration du PLU.

En ce qui concerne l'aspect financier, les sommes sont comparables : 14 325 € ont été inscrits dans le cadre du marché passé avec le bureau d'études G2C. La commune en avait réglé une bonne partie ; il restera à notre charge 3 010,60 € auxquels s'ajouteront également les 2 000 € de publication et de rémunération du commissaire enquêteur.

De la même façon ce dossier sera de nouveau examiné à deux reprises par notre Conseil pour l'arrêt du PLU et l'adoption définitive du PLU de La Couture-Boussey.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Boreggio – qui a fait moins bien que M. Royoux puisqu'il n'a réussi à faire économiser à sa commune que 3 000 €.

M. Sylvain BOREGGIO

Vous remarquerez que je fais attention aux deniers d'EPN.

M. Guy LEFRAND

Bravo !

M. Sylvain BOREGGIO

Deux mots. Je voudrais juste vous donner un conseil, mes chers collègues qui pourrez demain faire un PLU : ne vous faites pas avoir comme je me suis fait avoir. Je me suis fait attaquer au tribunal par un propriétaire terrien qui estimait que je n'avais pas rendu constructibles ses terres. Ce dernier a été débouté de sa demande qui n'était absolument pas justifiée. En revanche, le tribunal administratif, qui n'a rien d'autre à faire que d'éplucher nos documents, a annulé mon PLU parce que la première délibération qui instituait ce PLU n'était pas suffisamment détaillée. Nous partions du principe que le PLU était là pour détailler justement ce qu'il mettait en place et que ce n'était pas à la délibération de le faire. Eh bien, non ! On me l'a reproché et on a annulé mon PLU pour cela. Soyez donc prudents si vous instaurez un PLU, faites bien attention aux délibérations que vous écrivez.

M. Guy LEFRAND

Il n'y aura plus de PLU, il n'y aura plus qu'un PLUI, je vous le rappelle.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** d'achever la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Couture-Boussey. EPN se substitue ainsi de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », **PRECISE** que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis aux Personnes Publiques Associées et à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles une fois arrêté, **INFORME** que les EPCI directement intéressés et les communes limitrophes pourront recevoir communication du projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté à leur demande, et **INFORME** que toute personne ou organisme – notamment les associations agréées – pourront consulter en Mairie et à Evreux Portes de Normandie le projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté.

11 - Commune du Vieil Évreux - Lotissement IMNOMA – Convention de rétrocession préalable

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Un mot pour le dossier suivant qui concerne la commune du Vieil Évreux.

Il s'agit d'une délibération très classique, qui consiste à autoriser le Président à signer une convention de rétrocession préalable. Lorsqu'il y a construction d'un lotissement, vous savez que les propriétaires peuvent confier à une association syndicale libre la gestion des parties communes ou peuvent prévoir dès le départ la rétrocession à la commune des parties communes et confier à EPN la gestion de la voirie et des réseaux, ce qui est le cas ici sur la commune du Vieil Évreux. Une convention entre EPN, la commune et le lotisseur est donc signée avant même le démarrage des opérations et, en fin de construction du lotissement, la rétrocession se fait de manière automatique à la commune en propriété et en gestion à EPN pour ses compétences.

M. Guy LEFRAND

Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **ACCEPTE** la reprise par Evreux Portes de Normandie, à l'issue de leur réalisation, des différents équipements relevant de sa compétence, selon les modalités définies dans la convention à intervenir, et **AUTORISER** M. le Président ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre Evreux Portes de Normandie, la commune du Vieil Evreux et la SASV IMNOMA ainsi que tout document s'y rapportant et avenant éventuel à intervenir.

12 - Conseiller en énergie partagé (CEP) – Mise à disposition des communes – Modalités de mise en œuvre – Participation financière des communes – Convention EPN/Commune

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec M. Hubert, très en verve ce soir.

M. Xavier HUBERT

C'est la dernière, rassurez-vous.

M. Guy LEFRAND

La dernière pour vous !

M. Xavier HUBERT

Oui, oui. Je ne sais plus si nous avons déjà évoqué la question lors du précédent Conseil communautaire, mais il s'agit de statuer sur les modalités d'intervention du Conseiller en Énergie Partagé (CEP).

Pour les communes ex GEA, vous savez que nous avons un Conseiller en Énergie Partagé et qu'il avait cessé ses fonctions pendant seize mois suite à une mise entre parenthèses de cette mission.

Cette mission permet aux 61 communes (Évreux ne pouvant en bénéficier puisque seules les communes de moins de 10 000 habitants peuvent en bénéficier) d'avoir une évaluation, des recommandations et un plan d'action pour la maîtrise de l'énergie sur l'ensemble du patrimoine communal.

Ce service est offert aux 61 communes d'EPN, et j'invite les maires et les représentants des communes à bien se positionner car je crois que c'est un véritable service que l'Agglomération peut rendre à chacune des communes. D'ailleurs, en ce qui concerne le GEA, 11 communes avaient été intéressées ; pour la CCPN, suivant d'autres modalités, 4 communes avaient été intéressées par ce dispositif.

Nous le mettons en place, avec deux missions :

- une première mission dite « complète » qui concerne l'intervention du Conseiller en Énergie Partagé sur trois années.

La description de la mission rend compte de la diversité de ses interventions :

- réaliser un inventaire du patrimoine communal,
- réaliser un bilan énergétique partagé,
- assurer un suivi des consommations – car ce n'est pas le tout de rénover les bâtiments, il faut aussi voir si on paye au juste prix les consommations, les abonnements, etc.,
- élaborer un programme d'actions sur les trois années, qui permet souvent de faire de bonnes économies,
- accompagner la maîtrise d'œuvre (préparation des dossiers, cahiers des charges..),
- pérenniser les économies d'énergie réalisées,
- promouvoir les énergies renouvelables.

Cette mission sur trois années coûte à la commune 1 € par an et par habitant. En fonction du nombre d'habitants, vous voyez que cela ne représente pas un coût très important. Je dois dire que toutes les communes qui ont adhéré à ce dispositif ont réalisé des économies au-delà de la dépense qui vous est demandée aujourd'hui.

- une deuxième mission de base, établie à titre gracieux, permettant :

- de réaliser rapidement un bilan énergétique du patrimoine des communes,
- d'établir une préconisation d'actions à réaliser.

Suite à cela, la commune peut s'engager dans la mission complète.

Il vous est demandé aujourd'hui de valider ces deux dispositifs, la participation financière des communes, le fait que la mission de base est à titre gracieux et d'autoriser le Président à signer avec chacune des communes qui seraient intéressées par ces dispositifs et la mission du CEP.

Petite précision : il est indiqué que les communes qui s'étaient engagées précédemment, et dont la mission CEP a été interrompue, un avenant sera signé avec l'Agglomération pour qu'elles ne soient pas pénalisées et que la mission puisse se poursuivre et être menée à son terme.

M. Guy LEFRAND

Merci beaucoup. N'hésitez pas car, effectivement, les communes qui l'utilisent l'apprécient beaucoup en général.

Mme Bénard.

Mme Catherine BÉNARD

Oui, merci.

Les communes qui avaient envoyé la convention et qui n'en ont jamais eu le retour, parce que l'envoi s'est fait au moment où tout s'est arrêté, doivent-elles tout recommencer ? Parce que je pense que celle-ci va être difficile à retrouver.

M. Xavier HUBERT

Pour Sassey, la convention avait été signée et la mission n'avait pas démarré. Est-ce bien cela ? Parce que si la mission avait démarré, elle sera poursuivie.

M. Guy LEFRAND

J'ai cru comprendre que la convention n'avait pas été signée.

Mme Catherine BÉNARD

Elle n'a pas été signée par le GEA.

M. Xavier HUBERT

D'accord. Dans ces cas-là, si vous êtes toujours intéressée, je vais demander au CEP de prendre contact rapidement avec vous, avec la commune, pour que vous redéfinissiez ensemble la mission que souhaite la commune. Si des communes sont intéressées ou souhaitent des précisions, il ne faut pas hésiter à m'interroger. Évidemment, vous pouvez prendre rendez-vous avec le CEP. J'avais en tête certaines communes qui étaient intéressés, et j'ai demandé au CEP de les contacter pour redémarrer la mission.

M. Guy LEFRAND

M. Hamel.

M. Raynald HAMEL

Pour étayer ce que vient de dire Xavier Hubert, nous sommes dans le même cas, et j'ai eu rendez-vous avec le conseiller, qui est venu me voir. En ce qui nous concerne, nous ne pouvions plus attendre parce que cela faisait trop longtemps que nous n'avions pas de conseiller, et nous nous étions donc retournés vers l'ALEC. Nous avons travaillé avec elle et un diagnostic, un bilan a été fait. J'ai vu avec le conseiller, et ce monsieur va surtout pouvoir nous aider à monter les dossiers, à les adresser à qui de droit. Il y a peut-être un marché à faire, avec pas mal d'argent. L'aspect technique (marché, appel d'offres, subventions) rentre tout à fait dans sa mission, à ce qu'il m'a dit. Nous sommes donc très contents d'être aidés par ce monsieur. S'agissant de la convention, je n'en ai pas entendu parler dans les commissions alors que nous y étions, mais ce n'est pas grave, nous réglerons cela après.

M. Guy LEFRAND

Tout cela repart d'un bon pied maintenant. Merci beaucoup. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

*☞ **MET A DISPOSITION** de ses communes membres (hors Evreux) qui le souhaitent un Conseiller en Energie Partagé, **FIXE** le montant de participation financière des communes à 1 euro/habitant/an, pendant 3 ans pour la mission complète, **ACCORDE** à titre gracieux la mise en œuvre de la mission de base, **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions à passer avec les communes intéressées et les avenants éventuels à intervenir et **SOLLICITE** de l'ADEME les subventions pouvant être obtenues au titre de ce dispositif*

13 – Évreux - Travaux Place Bertrand DU POUGET - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage EPN / Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Molina.

M. Michel MOLINA

Mesdames et messieurs, bonsoir.

M. Guy LEFRAND

Il faut que vous vous mettiez plus près du micro, plus près de Mme Auger.

M. Michel MOLINA

Bonsoir à toutes et à tous.

La Ville d'Évreux souhaite faire une grosse rénovation sur la place du Pouget à Navarre. Pour cela, des travaux doivent être engagés sur la route départementale, sur les trottoirs, sur les parkings et, bien évidemment, sur la place, qui en constitue la plus grosse partie.

Afin d'éviter qu'il y ait plusieurs maîtres d'ouvrage, il vous est proposé – ce qui est classique – d'autoriser le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. L'EPN n'a pas une grosse intervention et peut donc déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville d'Évreux. Voilà, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit effectivement d'une belle opération, qui va permettre d'aider les commerçants du quartier de Navarre de mieux se porter. Tout le monde devrait donc en être heureux. Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient? Eh bien, vous voyez, c'est parfait. Merci beaucoup.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** de déléguer à la ville d'Evreux les travaux de voirie relevant de sa compétence dans le cadre de l'opération de réaménagement de la Place Bertrand Du Pouget à Evreux, et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, les avenants, les actes à intervenir avec la ville d'Evreux.

14 - Aires d'Alimentation de Captages du Sud de l'Eure - Mise en œuvre d'animations communes pour l'année 2017 - Convention de partenariat

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Dossang.

M. Guy DOSSANG

Merci M. le Président. Bonsoir à ceux que je n'ai pas vus.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre cinq collectivités :

- le Syndicat d'Eau Potable et d'Assainissement du Sud de l'Eure (SEPASE) ;
- la Communauté de Communes du Pays de Conches (CCPC) ;
- le Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Paquetterie (SEAP) ;
- le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable de la Vallée de l'Eure (SIAEVE) ;
- et l'ex-GEA, aujourd'hui Evreux Portes de Normandie (EPN).

Ces collectivités ont une animation agricole propre.

Or, depuis 2015, ces cinq collectivités se sont rapprochées afin de proposer des animations communes, et devant le franc succès de ces animations et avec l'aval des agriculteurs, il est proposé de reconduire ce mode de fonctionnement au travers d'une convention entre les cinq collectivités.

Le coût estimé des animations est de 7 650 €.

La répartition financière est la suivante :

- 80% pris en charge par l'Agence de l'Eau, soit 6 120 €;
- Les 20% restants sont calculés avec une clé de répartition ayant comme critère la surface agricole utile (SAU) et le nombre d'exploitants.

Ainsi, cela donne :

- pour EPN : 32 %, soit 489,60 € ;
- pour le SEPASE : 28%, soit 428,40 € ;
- pour la CCPC : 22%, soit 330,60 € ;
- pour le SIAEVE : 10,5%, soit 160,65 € ;
- pour le SEAP : 7,5%, soit 114,75 €.

Il vous est donc demandé de décider de participer au collectif, d'adopter les termes de la convention et d'autoriser M. le Président à signer cette convention.

M. Guy LEFRAND

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire :

☞ **DECIDE** la mise en œuvre d'animations communes sur les Aires d'Alimentation de Captages du Sud de l'Eure, **ADOpte** les termes de la convention de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages et les clés de répartition du financement selon les modalités décrites (le financement d'EPN étant estimé à 490 €) et **AUTORISE** le Président à **SIGNER** la convention 2017 de mise en œuvre d'animations communes sur les aires d'alimentation de captages ainsi que d'éventuel avenants ou pièces complémentaires.

15 - Droit à la formation des élus – Modalités de mise en œuvre

M. Guy LEFRAND

Notre dernière délibération, mes chers collègues, appelle le droit à la formation des élus, une délibération que nous devons prendre dans les trois mois qui suivent l'installation de notre Conseil.

Il vous est proposé d'accepter :

- d'arrêter un montant de dépenses de formation des élus pour 2017 de 10 000 €, montant équivalent aux années précédentes;
- de retenir les orientations principales qui sont pour cette formation :
 - les fondamentaux de l'action publique,
 - les formations en lien avec les délégations de chacun,
 - les formations favorisant l'efficacité personnelle.
- de retenir les critères de répartition des crédits suivants (qui sont ceux qui existaient auparavant à l'ex GEA) :
 - 65% pour la formation des membres du Bureau,
 - 20% pour les représentants au sein des différents organismes,
 - 15% pour les autres élus.

M. Camoin.

M. Emmanuel CAMOIN

J'aurais une petite question.

Avons-nous une idée du montant qui a été utilisé sur le GEA l'année dernière ?

M. Guy LEFRAND

Je ne l'ai pas, mais je vous propose de vous le donner la prochaine fois. Aucun souci.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Groizeleau me dit que personne ne s'est vu refuser une action de formation qu'il aurait demandée.

Le Conseil communautaire :

*☞ **DECIDE**, s'agissant du droit à la formation des élus, que :*

*1) **Le montant** des dépenses de formation des élus est arrêté à **10 000 €** au titre de l'année 2017, cette somme sera inscrite au budget d'EPN, au chapitre 65. Cette enveloppe budgétaire sera revue annuellement.*

*2) **Les orientations** proposées sont les suivantes :*

- les fondamentaux de l'action publique locale : contexte législatif, schémas de mutualisation, fonctions, rôle et mission de l'élu, le statut des fonctionnaires territoriaux, rôles et missions des différentes instances paritaires,

- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions ;

- les formations favorisant l'efficacité personnelle : prise de parole, bureautique...

*3) **Les critères** de répartition des crédits proposés sont les suivants :*

65% du budget alloué aux élus ayant des responsabilités au sein d'EPN (Membre du Bureau, Président de commission ...)

20% du budget alloué aux représentants d'EPN au sein des différents organismes,

15% du budget alloué aux autres élus.

Questions diverses

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je constate que le bronzage de certains d'entre vous vous a été bénéfique puisque vous avez été très actif, et que donc, pour une fois, vous allez pouvoir faire votre dîner dans la pièce d'à côté quasiment comme un apéritif dinatoire, notre réunion étant maintenant terminée.

Je vous remercie pour votre efficacité.

Pardon, M. Hamel voulait parler.

Peut-être voulez-vous parler de votre bronzage, M. Hamel ?

M. Raynald HAMEL

Non, mais me permettez-vous de poser une question qui n'était pas prévue à l'ordre du jour ?

M. Guy LEFRAND

Bien sûr.

M. Raynald HAMEL

Comme nous le savons tous, nous sommes confrontés à ce problème des cartes nationales d'identité, dont vous nous aviez parlé lors de la conférence des maires. Ainsi que M. le Préfet nous le dit, je pense que nous allons envoyer à Évreux beaucoup de nos administrés qui souhaitent une carte d'identité. Comment cela va-t-il se passer ? A-t-on prévu quelque chose ? Les communes vont-elles participer ? Parce que je suppose qu'il va falloir des secrétaires en plus à Évreux, à Pacy ou à Conches. Je ne sais pas.

M. Guy LEFRAND

À Saint André.

M. Raynald HAMEL

Tout à fait. Donc, comment cela va-t-il se passer ? Vous n'êtes pas forcé de répondre maintenant, je vous prends au dépourvu peut-être, mais pour nous cela devient tout de même une problématique, et une problématique que nous regrettons beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Nous avons commencé à aborder ce sujet avec le Préfet, qui nous explique qu'évidemment cela fait partie de la meilleure efficacité du service public. Je ne vous cache pas que j'en ai parlé au maire d'Évreux auquel cela pose beaucoup de problèmes.

Oui, nous allons y travailler ensemble. Je crois que, normalement, les communes concernées ont droit à une compensation qui doit être autour de 4 000 € par an, ce qui va largement nous permettre d'avoir beaucoup de postes supplémentaires, évidemment. Environ 1/10^{ème} de poste. Oui, cela va être un sujet. J'ai commencé à en parler avec le DGS de l'Agglomération et le DGS de la Ville. Nous en avons parlé encore ce matin.

Il y a plusieurs sujets. Premièrement, il va falloir que nous regardions quels moyens supplémentaires la Ville d'Évreux peut mettre à disposition, notamment en ouvrant plus tard le soir, en faisant une ou deux nocturnes. Je vous le dis sous toutes réserves car je n'ai pas encore commencé à y travailler ni à en parler avec les responsables des services et les organisations syndicales. C'est vraiment un sujet sur lequel nous allons réfléchir. Nous allons probablement devoir faire des ouvertures le samedi. Cela va donc être un travail important, compliqué. Je ne vous promets pas que la Ville d'Évreux puisse supporter seule ce coût, c'est clair. Nous regarderons comment nous pourrions le mutualiser au niveau de l'Agglomération car cela m'embête de demander aux communes de supporter ce coût.

Nous n'allons pas commencer à le calculer au nombre d'habitants par commune qui vont venir etc., donc il va falloir que nous menions ensemble ce travail, rapidement.

Nous avons prévu premièrement d'en reparler avec la Préfecture et deuxièmement nous allons lancer le travail très rapidement pour nous mettre en ordre de marche.

Si les gens trouvent porte close en arrivant, ils trouveront porte close. Nous leur rappellerons que ce n'est pas nous qui l'avons décidé et que cela relève à la fois du législatif et du réglementaire, et nous les renverrons vers les personnes concernées.

Cela tombe bien, un législateur veut nous en parler.

Mme Duranton.

Mme Nicole DURANTON

Je voulais vous donner une information. Normalement, ce sera généralisé à compter du 1^{er} mars, dès demain donc, mais en fait l'Association des Maires de France a demandé au gouvernement le 20 février que cela ne soit généralisé qu'à compter de septembre 2017. Nous n'avons toujours pas de réponse.

M. Guy LEFRAND

Jusqu'à preuve du contraire, l'AMF n'est pas encore législateur ni réglementaire.

Mme Nicole DURANTON

Pour ma part, j'avais posé une question au ministre de l'Intérieur mais je n'ai pas reçu de réponse.

M. Guy LEFRAND

Dans le cadre de mes activités régionales, j'ai rencontré d'autres sénateurs d'autres départements qui sont très pessimistes sur la possibilité que ce soit reporté au mois de septembre. Il serait dommage de reporter l'efficacité du service public jusqu'au mois de septembre.

Pour être très clair, oui, il s'agit d'un sujet qui nous concerne, sur lequel nous avons commencé à travailler, mais nous ne pouvons pas modifier les horaires de travail, les jours d'ouverture etc. sans en discuter avec les chefs de service, sans que cela passe en CT. Et je vous rappelle que les élections syndicales ont lieu le 9 mars puisqu'elles sont regroupées Ville d'Évreux/Agglomération. De toute façon, aucune nouvelle organisation ne pourra se mettre en place avant le mois d'avril au plus tôt, puisque nous ne pouvons pas le faire avant la mise en place du CT.

Ça va ronchonner, mais nous renverrons vers les personnes responsables de cette merveilleuse amélioration de l'efficacité du service public.

Je vous remercie pour cette question passionnante.

La séance est levée à 19h15.